



# VOTRE ENTREPRISE EST-ELLE **PRÊTE ?**

## PASSEZ À LA FACTURATION ÉLECTRONIQUE EN **3 ÉTAPES SIMPLES**

À partir du 1er janvier 2026, toutes les entreprises belges assujetties à la TVA devront utiliser, **entre elles**, des factures électroniques structurées via le réseau sécurisé Peppol. Beaucoup d'entreprises n'ont pas encore franchi le pas. Voici comment vous pouvez vous lancer, en toute simplicité, en trois étapes.

### **Étape 1 : Choisissez le logiciel adapté à vos besoins**

Identifiez la solution qui vous convient le mieux : avez-vous simplement besoin de remplacer vos factures Word ou Excel, ou recherchez-vous une solution plus intégrée ? Que vous gériez peu ou beaucoup de factures, avec ou sans système ERP, il existe une option adaptée à chaque entreprise. Consultez [cette liste de logiciels](#) pour la facturation électronique. Certains sont payants, mais il existe aussi des solutions gratuites.



## Étape 2 : Enregistrez-vous sur le réseau Peppol

L'échange de factures électroniques structurées se fait via le réseau sécurisé Peppol, qui garantit la transmission standardisée des documents entre entreprises. **Bonne nouvelle** : le logiciel que vous aurez choisi s'occupe de votre enregistrement sur Peppol. Il vous suffit de vérifier que tout est en ordre.

## Étape 3 : Commencez à envoyer et recevoir vos e-factures

Une fois le logiciel choisi et l'enregistrement effectué, vous pouvez immédiatement commencer à envoyer et/ou recevoir des factures électroniques. En cas de difficulté ou de question, contactez simplement votre fournisseur de logiciel pour obtenir de l'aide.

## Pourquoi passer à la facturation électronique ?

Les e-factures offrent de nombreux avantages : réduction des coûts, diminution des erreurs, meilleure protection contre la fraude et les abus. En outre, la transmission et la réception numériques ouvrent la voie à l'automatisation du traitement des factures.

**N'attendez plus : préparez-vous dès maintenant à cette obligation légale et simplifiez la gestion de vos factures !**

Pour plus d'informations, rendez-vous sur <https://efacture.belgium.be>.